

## Sécurisation des machines: Notions avancées

PRÉ-REQUIS À LA FORMATION: avoir suivi la formation de base en sécurité des machines.

**AQHSST** regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

### Pourquoi assister à cette formation ?

Depuis 2006, la CNESST applique une approche de tolérance zéro envers les zones dangereuses accessibles sur les machines. Si ces zones sont accessibles l'employeur doit corriger immédiatement le problème sinon il pourrait être mis à l'amende. Cette formation en sécurisation des machines est la suite de la formation de base.

Elle débute par une révision des notions fondamentales, puis introduit les principes de la conception sécuritaire d'équipements. Par la suite, elle passe en revue les prescriptions importantes de normes destinées à la conception de protecteurs, la sécurisation de machines et la conception des circuits de sécurité.

### À qui s'adresse cette formation ?

Ingénieurs, coordonnateurs ou conseillers en santé et sécurité impliqués dans la sécurisation de machines dangereuses.

### Le formateur

Monsieur Benoit Giroux est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'ÉTS et d'une maîtrise en gestion de l'ingénierie de l'Université de Sherbrooke. Il détient également une certification "Certified Machinery Safety Expert" décernée par TUV-NORD, un organisme d'accréditation en sécurité d'équipement. Il possède plus de 20 ans d'expérience en automatisation, en instrumentation et en gestion du risque. Il a œuvré en Chine, au Chili et aux États-Unis, notamment en sécurité de barrages. Depuis 2004, il est expert en sécurité des machines, ayant comme mandat l'appréciation des risques sur des machines dangereuses et la conception des mesures de réduction des risques.

Monsieur Giroux est un formateur reconnu en gestion du risque. De 2006 à 2014, il a été formateur en sécurité des machines au Centre patronal de santé et de sécurité du travail où il a formé plus de 1 000 participants. Il est présentement formateur et conférencier pour Genium360 et à l'AQHSST. Il diffuse notamment des formations en sécurité des machines, en sécurité électrique et en cadenassage.

## Objectifs d'apprentissage :

- Approfondir les concepts de sécurité des machines ;
- Identifier les solutions techniques et organisationnelles susceptibles de réduire le risque tout en rencontrant les exigences réglementaires et normatives ;
- Savoir utiliser les diverses grilles d'analyse de risques spécifiques à la sécurité des machines ;
- Améliorer la flexibilité, la productivité et la qualité tout en optimisant les coûts de sécurisation de machines dangereuses ;
- Connaître les règles de conception sécuritaire d'une machine ;
- Savoir choisir les mesures de réduction de risques optimales ;
- Connaître et comprendre les exigences des normes EN 954-1 et ISO 13849 ;
- Savoir valider la conformité des mesures de réduction de risques ;
- Gérer les risques résiduels à la suite de la sécurisation d'une machine ;
- Connaître les éléments d'un document d'attestation de conformité.

## Contenu de la formation

DURÉE DE LA FORMATION: 6H	
<b>6 VIDÉOS À VISIONNER EXPLIQUANT LES NOTIONS SUIVANTES</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Revue des notions de base de la sécurisation des machines dangereuses ;</li><li>2. Introduction à la conception sécuritaire d'équipements ;</li><li>3. Conception de protecteurs selon les normes ISO 13857 et ISO 14120 ;</li><li>4. Revue des normes de type C destinées aux machines génériques ;</li><li>5. Revue de la conception des circuits selon la norme EN 954-1 ;</li><li>6. Introduction à la conception des circuits de sécurité selon la norme ISO 13849-1.</li></ol>

**M'inscrire**

## Coût de la formation :

Membre individuel : 195 \$+tx	Membre étudiant : 115 \$+tx
Membre employeur : 230 \$+tx	Non-membre : 290 \$+tx

Le participant a un délai de 30 jours pour pouvoir compléter la formation. Aucun remboursement ou annulation ne sera attribué dès que le participant débute le visionnement. En cas d'annulation pour force majeure, le participant pourra avoir une extension pour la durée de visionnement à 60 jours.

**La formation en ligne est dispensée par le service de vidéoconférence *Viméo*.**



Cette formation vous donne droit à :  
0.1 point /heure de formation du CCPSA(BCRSP)  
1 point/ 6 heures de formation du CCAHT(CRBOH)

